



Remboursement du code de la route

Par **hell**, le **03/01/2016** à **03:21**

Bonjour je me suis inscrit dans une auto école il y a deux mois j'ai fait quelque heure de code mais je n'ai pas passé le code de la route ni la conduite sur route pour mon permis poid lourd j'aimerais savoir si je peut être remboursé car je ne peut plus allé à l'auto ecole faute de problème.